

CONDITION GENERALE DE VENTE & LOCATION

V.02-2024-03-1

Afin d'être en transparence total avec vous clients et joueur TM, la concession MV Mate a revu entièrement ses conditions générales de vente ainsi que son fonctionnement. Cela à pour but principal d'être plus lisible et plus clair sur tout ce que vous pourriez avoir besoin en termes de recherche.

Afin de ne pas répéter plusieurs joueurs ou vendeur, cela s'interprétera acheteur/client et concession

Table des matières

Services proposés par la concession MV Mate.....	2
Liste des services proposés par votre concession.....	2
Fonctionnement administratif de la concession MV Mate.....	2
Le principe d'un devis.....	2
Le délai d'un devis.....	2
Le délai de rétractation d'un devis.....	2
L'annulation d'un devis.....	2
La clôture d'un devis et ses frais.....	3
Le refus d'ouverture d'un devis.....	3
La modification d'un devis (ajour et suppression).....	3
Le prix du matériel dans un devis.....	3
La garantie du matériel et assurance.....	3
Les pannes non garanties.....	3
La commande de véhicule.....	4
La livraison du véhicule.....	4
La reprise de matériel.....	5
Le paiement des factures et les solutions de paiement.....	5
L'archivage des topics en concession.....	5
Les offres spéciales de votre concession.....	5
La location de véhicule.....	5
La location de véhicule avec option d'achat.....	7
Les frais annexes et taxes.....	7
L'utilisation du Hall des Ventes Occasions pour les concessions.....	7
Les actions en cas de litige.....	7
Amendes diverses.....	7
Le règlement de la concession.....	7
Révision des conditions générales de vente & location.....	8

Services proposés par la concession MV Mate

Liste des services proposés par votre concession

Votre concession MV Mate vous propose une liste qui entrent dans le champ des compétences que nous exploitons.

Il s'agit de :

- La vente de matériel neuf
- La vente de matériel d'occasion
- La location de véhicule (NEUF)
- La reprise de véhicule avec ou sans devis
- Diverses opérations (vente privée, flash, déstockage...)
- Facilité de paiement
- Service après-vente

Fonctionnement administratif de la concession MV Mate

Le principe d'un devis

Le devis est un moyen d'acheter des véhicules neuf ou d'occasion dans votre concession.

Ce dernier est un contrat en deux parties avec le vendeur (la concession) puis l'acheteur (le joueur).

Le délai d'un devis

Dans votre concession MV Mate,

Plusieurs délais d'acceptation d'un devis sont à noter :

- Pour un devis de VHN¹ ou VHO² la durée est de 1 mois
- Pour un devis de location la durée est quant à elle de 7 jours

Le délai maximal d'un devis chez MV Mate est de **1 an**.

Ce délai est le temps maximum que le joueur aura pour commander l'ensemble des véhicules de ce devis et clôturer le dossier.

Pour rappel, le délai limité du devis est noté sur le sujet du forum juste après le nombre et modèle du véhicule. « Exemple : 00001 – 0/1 Man Lion s City 12 G EfficientHybrid – **16/12/2024** »

Le délai de rétractation d'un devis

Le client peut se rétracter pendant les 7 jours après la validation du devis. La rétractation n'engendre pas de frais de clôture.

- ✚ Si une commande est passée pendant ces 7 jours, le client refuse son droit de rétractation.
- ✚ Si aucune commande n'est pas passée pendant ces 7 jours, le devis est définitivement validé, sa clôture par le client ou le concessionnaire engendre des frais de clôture.

L'annulation d'un devis

Un devis peut être annulé lors du délai de rétractation ce qui n'engendre pas de frais. Une annulation d'un devis après le délai de rétraction est considérée comme une clôture et peut engendrer des frais de clôture.

¹ Véhicule NEUF

² Véhicule d'OCCASION

La clôture d'un devis et ses frais

Un devis peut être clôturé par le client ou la concession. Après le délai de rétractation le devis peut être clôturé pour diverses raisons :

- ✚ Fin de validité de contrat (clôturé par la concession) Montant : **15 %** du prix restant
- ✚ Raison personnelle (clôturé par le joueur) Montant : A voir avec le client
- ✚ Raison réelle et sérieuse (clôturé par la concession ou administration) Montant : **10 %** du prix restant

Les devis peuvent être clôturés à l'amiable et donc sans frais de clôture.

La concession fixe librement son taux de clôture dans la limite fixée par l'administration de Transport Manager. Ce taux ne peut pas dépasser **15 % du montant des véhicules non livrés**.

Le refus d'ouverture d'un devis

La concession peut ne pas accepter l'ouverture d'un devis ou clôturer un sujet avant son terme pour des raisons réelles et sérieuses.

Une liste noire peut également être mise en place afin de lister les joueurs avec des comportements indésirables sous la validation de l'administration et/ou la modération.

Si vous pensez être victime d'un abus de votre concession est que vous le contestez cette dernière, vous pouvez contacter la modération via le panel de messagerie du jeu.

La modification d'un devis (ajour et suppression)

Un devis ne peut être modifié après sa validation, cependant, il est toléré la commande de **5 véhicules** en plus par devis.

Vote concession autorise plusieurs devis qui peuvent être ouvert par un même joueur.

Le prix du matériel dans un devis

Le prix du matériel est fixé librement par la concession.

Cependant vous pouvez contacter la modération si vous trouvez que le prix est anormalement élevé.

La garantie du matériel et assurance

La concession propose la garantie légale sur toutes la gammes Man.

La **garantie** de base d'un **véhicule NEUF** est de **2 ans (10 ans** pour les membres My MV Mate+), et de **6 mois** pour les **véhicules d'OCCASION (2 ans** pour les membres My MV Mate+)

RAPPEL : Les véhicules achetés sur le Hall de Vente Neuf ne sont pas garantis par la concession.

Lors d'une vente de véhicule entre joueurs le nouveau propriétaire jouit également des garanties légales et commerciales. Une concession ne peut pas assurer de véhicule, contrairement au service assurance de la Banque.

Les pannes non garanties

La concession ou vous avez acquis des véhicules neuf ou occasion, peuvent tomber en panne et devoir être immobilisé.

Les concessions peuvent garantir toutes les pannes cependant, les pannes concernant des consommables ou des accidents peuvent ne pas être remboursé par une concession.

La concession a défini un état moteur en deçà duquel elle ne prend pas en charge les réparations, même pour un véhicule garanti. **Ce taux est situé à 40%.**

Toutes les pannes ne sont pas remboursables, voir tableau ci-dessous :

Type d'immobilisation	Panne prise en charge par la concession	Remboursement possible
Accident de la circulation	NON	NON
Accident circulation avec corporel	NON	NON
Alternateur HS	NON	OUI
Batterie HS	NON	OUI
Cassure moteur	OUI	OUI
Courroie HS	NON	OUI
Défaut portes	NON	OUI
Dégradations	NON	NON
Démarrateur HS	NON	OUI
Durite d'eau percée	NON	NON
Durite d'huile percée	NON	NON
Embrayage HS	OUI	OUI
Freins défaillants	NON	OUI
Fuite d'air au niveau du circuit de freinage	NON	NON
Fuite d'huile	NON	NON
Girouette HS	NON	OUI
Hausse importante de température	NON	OUI
Niveau de liquide de refroidissement trop bas	NON	NON
Pneu crevé	NON	NON
Pneu lisses	NON	NON
Problèmes circuits d'air	NON	OUI
Turbo HS	OUI	OUI
Ventilateur moteur HS	NON	OUI
Vitre cassée	NON	NON
Le 1^{er} CT en cas de problème est remboursable et pris en charge par la concession	OUI	OUI

La commande de véhicule

La commande des véhicules, ce fait sur le sujet du forum qui vous ai dédié.

Pour une commande de véhicule NEUF, vous pouvez en commander autant que le devis le prévoit ou vous pouvez en commander un nombre limité.

Pour une commande de véhicule d'OCCASION, vous êtes limité à 2 véhicules par semaine et par concession. Le joueur doit commander chaque semaine ses véhicules (s'il souhaite une livraison de 2 véhicules par semaine, il doit clairement l'indiquer sur son devis).

Par ailleurs, la commande des véhicules d'occasion doit se faire avant le samedi 12h pour livraison le mardi suivant.

La commande doit être précise, s'il existe plusieurs véhicules dans le devis, le joueur doit bien préciser le modèle commander.

La livraison du véhicule

Après commande des véhicules, la livraison au dépôt du joueur peut se faire sous un délai de 3 à 5 jours pour les véhicules neuf.

Pour les véhicules d'occasion, la livraison se fait à compter du mardi de la semaine suivante de la commande.

La reprise de matériel

La concession accepte la reprise de véhicule avec ou sans devis.

Cependant la reprise de véhicule ne peut se faire que sur des devis classiques, et non pas lors d'appel d'offre.

Le taux du montant de reprise est calculé de la façon suivante :

Basic	<i>Argus</i>
Marque Concession	-15%
Hors Concession	-20%
My MV Mate	
Marque Concession	0%
Hors Concession	-5%

Cependant, conformément à la date limite de revente, la concession ne peut reprendre les véhicules datant de moins de 6 mois dans le parc du joueur.

Le paiement des factures et les solutions de paiement

Une fois les véhicules livrés, une facture est émise. Cette dernière est à payer sous 15 jours.

En cas de dépassement, la concession peut forcer le paiement pour obtenir l'acquittement de cette dernière. A cela s'ajoute des frais de 15 % du montant du devis pour forcer le paiement.

Vous pouvez demander à la création de votre devis une solution de paiement via notre partenaire « Azur Banque & Assurance ». Si vous êtes membre My MV Mate+, vous avez le droit à un crédit à 0%.

Les demandes de crédit sont valables uniquement sur les devis de véhicule Neuf ou Occasion et pas sur les devis de location courte durée.

L'archivage des topics en concession

La concession archive les sujets qui sont terminés/refusé/clôturé. Ils sont déplacés dans la catégorie archive de votre concession au bout de 7 jours après le dernier message posté (joueur ou concessionnaire).

Un nettoyage des derniers sujets a lieu deux fois par mois afin de permettre plus de visibilité sur le forum de la concession.

Les offres spéciales de votre concession

La concession peut proposer des offres spéciales (Soldes d'hiver, été, Black Friday, vente privée ou vente flash ...)

La concession revend les véhicules de location via les règles de l'administration et/ou modération.

La location de véhicule

Votre concession propose la location de courte durée, via sa marque Man.

Les prix sont fixés librement par la concession et peuvent être modifiés sans délais.

La durée maximum de location ne peut dépasser 13 semaines pour les joueurs basic et 24 semaines pour les membres My MV Mate+.

Le quota de véhicule de location est limité à 10 véhicules pour les membres basic et illimités pour les membres My MV Mate+.

En cas de rupture du contrat de location de la part du joueur, la concession est en droit de réclamer une indemnité ne pouvant dépasser 15 % du prorata des jours de réservation non utilisés. Mais vous serez aussi remboursé du montant correspondant aux semaines complètes restituées.

Les retours de location sont contrôlés, en cas de manquement des amendes par véhicule sont prévus.

Changement de numéro de parc	5 000 € / véhicule
Propreté inférieure à 90 %	1 000 € / véhicule
Contrat pub encours en fin de location	500 € / véhicule et par jour restant
Non restitution d'un véhicule suite vente/réforme	Prix du HDV véhicule Neuf
Retour véhicule avec CT périmé	200 € / véhicule avec CT périmé

La location de véhicule avec option d'achat

La concession MV Mate ne propose pas la LOA pour le moment.

Les frais annexes et taxes

A ce jour, la concession ne facture aucun frais et taxes sur l'ensemble des différents devis.

L'utilisation du Hall des Ventes Occasions pour les concessions

La concession peut avoir recours à l'utilisation de la vente via le HDV³. Mais le but premier de TM est de faire fonctionner les concessions. La vente peut se faire via des réglés qui sont réglés par l'administration :

- Le véhicule ne correspond pas à la marque de la concession (Exemple : Un Scania chez Iveco), la vente est possible sans restriction.
- Le véhicule correspond à la marque : limité à 5 par mois et doit être vendu à l'argus à minima.

Les différents véhicules mis en vente sur le HDV ne sont pas garantis, sauf véhicule repris avec garantie.

Les actions en cas de litige

En cas de litige entre la concession ou un joueur, vous pouvez adresser une plainte au concessionnaire général, qui est le représentant de l'administration de Transport Manager.

Le concessionnaire général peut avec l'avis de l'administration de Transport Manager prendre des décisions afin de régler le problème.

La décision ne peut être contestée, son rôle neutre permet de ne pas favoriser l'une des deux parties.

Amendes diverses

Tentative de livraison / manque de place dépôt du joueur	2 000 € par véhicule / jour
Formule de politesse, formulaire non respecté	Jusqu'à 10 000 €
Mention du concessionnaire sur le forum	1 000 €
Ouverture d'un sujet sur le forum non autorisée	Jusqu'à 10 000 €

Le règlement de la concession

Le principal règlement actuel est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il peut être modifier à tout moment par la concession ou l'administration s'il y en avait besoin.

³ HDV : Hall Des Ventes

Révision des conditions générales de vente & location

Date	Version	Description
08/12/2023	V.01-2023-12	Création de CGV clair et lisible
08/03/2024	V.02-2024-03	Correction orthographique Mise à jour du point « reprise des véhicules »
25/03/2024	V.02-2024-03-1	MAJ « location de véhicule » → Amende retour véhicule